

Extrait du RESF 37

<http://resf37.free.fr>

# Qu'est-ce qu'un sauf conduit

-- Juridique --

Publication le vendredi 15 août 2008

Fichier PDF créé le samedi 16 août 2008

---

Copyright (c) RESF 37 - Tous droits réservés

---

### **Délivrance d un sauf-conduit à la sortie de la zone d attente.**

Tout demandeur d asile sortant de zone d attente doit se voir remettre un « visa de régularisation » (sauf-conduit), d une durée de huit jours (Art. L224-1 Ceseda), en vue de se présenter à la préfecture de son domicile. Attention : le sauf-conduit doit absolument être conservé : il permettra ultérieurement le bénéfice de l aide juridictionnelle (gratuité de l avocat, voir Aide juridictionnelle page XXX) devant la Commission des recours des réfugiés. Il arrive que l étranger libéré au TGI (notamment à Bobigny/93 compétent pour la zone d attente de Roissy-CDG), ou libéré pendant la nuit, ne dispose pas de ce document. A Roissy-CDG, il est possible de revenir chercher ce sauf-conduit en s adressant aux policiers de garde à Zapi III, tous les jours avant 18h, à condition de se présenter dans les 8 jours qui suivent la libération.

Source : COMEDE Guide 2008 Droits et soutiens / rubrique Droit d'asile (page 71 du guide téléchargeable)